

VOTATION COMMUNALE DU 3 SEPTEMBRE 2023

CE QUE VOUS **DEVEZ** SAVOIR

Référendum **contre** la décision du Conseil communal du 13 mars 2023 relative au crédit d'étude d'une fusion des communes de Terre Sainte.

7 raisons de voter **CONTRE**

- UN VOTE TRÈS SERRÉ

 A 2 voix près, le 13 mars dernier, le Conseil a approuvé dans la précipitation une étude pour une fusion des communes.
- PAS D'UNANIMITÉ

 La municipalité justifie le projet d'étude sur une base de 2008.

 Or, en 15 ans, les enjeux de Terre-Sainte ont changé. Tannay et Crans, ne font déjà plus partie du projet.
- UNE ÉTUDE BIAISÉE

 La municipalité propose une étude de faisabilité qui est en réalité une étude d'implémentation visant à élaborer une convention de fusion. La solution précèdera toute analyse en profondeur des vraies problématiques de nos communes (comme celle des écoles). Les alternatives n'y seront pas discutées ou seront survolées puis écartées.

La municipalité a prévu que le rapport final sera approuvé par les syndics au lieu d'être confié à une entité externe parfaitement indépendante et impartiale.

UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION à NOS FRAIS

L'entreprise de communication au budget exorbitant, de CHF 70'000, a déjà été choisie par les syndics, en violation de ce qui a été voté par tous les conseillers communaux. En outre, la communication représente près d'un tiers du coût de l'étude. Il s'agit d'une campagne de communication aux frais des Copétans.



UN BUDGET IRRÉALISTE

Le budget à CHF 227'000.- est très sous-évalué pour mener l'importante réflexion, pour la plus grosse fusion du canton:

- Des intervenants externes majeurs n'ont pas été prévus (notamment un expert dans l'aménagement du territoire),
- Les séances des groupes de travail seront insuffisantes et,
- Les coûts des collaborateurs communaux n'y sont pas inclus.

Si le budget est dépassé le canton ne subventionnera pas plus que CHF120'000.- pour l'étude.

UNE ETUDE INADAPTÉE

Le mécanisme de fusion est destiné à des communes 10 fois plus petites que Coppet. L'incitation financière du canton pour la fusion est limitée à 3'000 habitants au total, au lieu des 15'500 envisagés.

Il nous manquera CHF 4.7 millions d'aide pour financer le coût de réalisation de la fusion. **L'étude est donc inadaptée.**

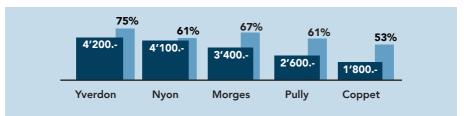
UNE HAUSSE D'IMPÔTS À LA CLÉ

La municipalité revendique des avantages financiers. Or, l'expérience montre que les communes fusionnées ont vu leurs coûts de fonctionnement augmenter.

Le canton précise même que:

"les économies attendues seront rattrapées par de nouvelles dépenses" voir VD.ch/ Guide pour les fusions de commune

De plus, le coût moyen par habitant et les taux d'imposition des grandes villes dont nous ferions partie, sont bien supérieurs aux nôtres.



Coût moyen (des autorités et des biens et services) par habitant (CHF) et taux d'imposition communal (%). Voir VD.ch/Resumé des comptes communaux 2020 2021 et taux d'imposition.



- > Le sondage prévu à l'issue de l'étude sera influencé.
- > L'étude ne vise rien moins que fondre Coppet dans une agglomération sans âme, et **menace notre avenir Copétan.**
- > La fusion éventuelle réduira la proximité entre population et autorités et affaiblira notre pouvoir. La population sera 4 fois moins représentée au Conseil. L'arrivée des grands partis politiques éloignera le débat des sujets locaux auxquels les habitants tiennent.

OÙ ET COMMENT TRANSMETTRE SON VOTE?

- **Par poste à l'adresse suivante** : Greffe municipal, Grand-Rue 65, CH-1296 Coppet. Le courrier doit être affranchi et parvenir le vendredi 1er septembre 2023 au plus tard ;
- **Au Greffe municipal de Coppet**, Grand-Rue 65, durant ses heures d'ouverture et au plus tard le jeudi 31 août 2023 ;
- **Dans la boîte aux lettres prévue à cet effet**, Grand-Rue 65 à Coppet, jusqu'au dimanche 3 septembre 2023 à 11h00 ;
- **Au Bureau de vote**, Grand-Rue 65 à Coppet, rez-de-chaussée, salle « Léman », le dimanche 3 septembre 2023 de 10h00 à 11h00.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PROJET D'ETUDE OU REJOINDRE L'ECDC :

Visitez le site de : ecdc-coppet.ch

en scannant le QR code

